



Habitats Solidaires

Bulletin de souscription de parts sociales au collège des investisseurs solidaires de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif



Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable. Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné(e),

Personne physique ♦1- titulaire

Mme M. Nom

Prénom

Né(e) le à N°dép.

Nationalité

Profession

Adresse complète

Code postal Ville

Pays..... Tél.

Courriel

Pour limiter les envois papier, j'accepte de recevoir par courriel des informations et les convocations à l'AG de la Scic.

Personne physique ♦2- titulaire (facultatif)

Mme M. Nom

Prénom

Né(e) le à N°dép.

Nationalité

Profession

Adresse complète

Code postal Ville

Pays..... Tél.

Courriel

Pour limiter les envois papier, j'accepte de recevoir par courriel des informations et les convocations à l'AG de la Scic.

Déclare souscrire – au vu et su des statuts (disponible sur www.habitats-solidaires.fr) – au capital de la Scic SA à capital variable « Habitats Solidaires»

La valeur nominale des parts sociales est de 20 euros + 1 euros de frais de souscription par parts.

La souscription minimum est de 50 parts soit une valeur nominale minimum de 1.000 € et un montant à payer de 1.050 euros minimum

Nombre de part(s) souscrite(s) ce jour x 21 € (soit 20 € de capital + 1 € de frais) = €

Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de **Scic Habitats Solidaires**

Règlement par virement sur le compte– IBAN FR76 1751 5900 0008 0009 8538 284.– Code BIC : CEPAFRPP751

Pour plus d'explication une note sur les avantages fiscaux est mise à votre disposition. Veuillez cocher la case si souhaitée.

Je souhaite **bénéficier de l'avantage fiscal sur l'Impôt sur le Revenu**

Je note que si tout ou partie des parts ayant donné lieu à la réduction est cédé avant le 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription, il sera pratiqué au titre de l'année de la cession une reprise des réductions d'impôt obtenues. De même en cas de remboursement des apports par la **Scic Habitats Solidaires** aux souscripteurs avant le 31 décembre de la 7^{ème} année suivant celle de la souscription. Ces dispositions, en ce qui concerne la réduction d'impôt sur le revenu, ne s'appliquent pas dans des cas particuliers tels que licenciement, invalidité, décès... Les souscriptions réalisées dans les douze mois suivant le remboursement, total ou partiel, des apports précédents n'ouvrent pas droit à l'avantage fiscal. J'ai bien noté que le justificatif juridique et fiscal me sera envoyé par Habitats Solidaires en temps opportun. L'attention est portée aux souscripteurs que l'investissement en parts de capital comporte le risque de perte propre aux valeurs mobilières, ainsi que le risque de liquidité. Nous invitons les souscripteurs à prendre connaissance des derniers états financiers.

Bon pour souscription (en toutes lettres) de part(s)

Pièces indispensables à joindre :

copie pièce d'identité des co-titulaires
+ justificatif de domicile récent

Bulletin à retourner à :

Scic Habitats Solidaires

97 rue Pierre de Montreuil

93100 Montreuil

Tél : 01 41 72 05 40

Courriel :contact@habitats-solidaires.fr

Je reconnais conserver une copie du présent bulletin.

Fait à

le

Signature du souscripteur

(en cas de souscription conjointe,
les deux signatures sont nécessaires)

Comment nous avez-vous connu ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réserve SCIC

N°Soc.....

Collège

Date de valeur

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Société Anonyme à capital variable - Capital de 3 250 080 € au 31/12/16 - Capital minimum de 830 050 € -

Agrément SCIC de la Préfecture de Bobigny - Agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »

RCS Bobigny B 448 261 966 - APE 6820A - Siège social : 97 rue Pierre de Montreuil - 93100 Montreuil

Le label Finansol (www.finansol.org) garantit la solidarité et la transparence de l'épargne investie en parts sociales à la Scic Habitats Solidaires